



CONTRAT MUNICIPAL SPORTIF ÉTUDIANT

Année 2026-2027



Sommaire

Page 3 : Règlement

Page 7 : Pièces à fournir pour la constitution du dossier

Page 9 : Contrepartie

Page 10 : Fiche inscription



Contrat Municipal Sportif Étudiant

Règlement

Année universitaire 2026-2027
Commune de Chomérac

CONTRAT MUNICIPAL SPORTIF ÉTUDIANT

Avec la création du contrat municipal sportif étudiant (CMSE), la municipalité réaffirme sa volonté de promouvoir les jeunes en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne soient un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Le contrat municipal sportif étudiant est un complément de ressources, destiné aux étudiants impliqués dans un club de sport à Chomérac.

En contrepartie d'une aide apportée par la municipalité, l'étudiant s'engage à revenir le week-end pour jouer, entraîner ou arbitrer.

1. Conditions générales d'attribution

Être inscrit dans un club de sport à Chomérac depuis 3 ans ou sur les 5 dernières années (licences ou attestation du club) ou s'engager pour un minimum de 3 ans.

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours. Pour les étudiantes, elle est repoussée d'un an par enfant.

Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5 :

- Suivre une formation non rémunérée,
- Dans un établissement sur le territoire français
- Dans un établissement public ou privé sous contrat,
- Dans un établissement hors contrat, sur le territoire français, si la formation n'est dispensée dans aucun établissement sous contrat.

Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc....), seront également éligibles au CMSE.

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

2. Attribution du CMSE

- Le CMSE est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.
- Chaque dossier est étudié individuellement, indépendamment des liens familiaux qui peuvent intervenir entre différents dossiers.
- Les dossiers sont instruits en octobre par une commission présidée par Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CMSE recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les

contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CMSE.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, **vendredi 25 septembre 2026 à 12h.**

L'étudiant doit impérativement respecter cette date butoir.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs minimums suivants : attestation d'inscription en club depuis 3 ans ou sur les 5 dernières années ou lettre d'engagement pour 3 ans dans le club, RIB, justificatifs d'inscription dans un établissement supérieur, carte nationale d'identité et fiche de contrepartie. Le demandeur doit fournir les photocopies des justificatifs demandés.

Les dossiers seront étudiés et présentés à la commission d'attribution dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CMSE lors du vote du budget primitif. Dans un souci d'équité, les attributions se feront selon les critères suivants : ancienneté en club, lieu d'étude, motivation, implication.

3. Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CMSE, l'étudiant effectue une contrepartie en rentrant tous les week-ends pour poursuivre l'activité engagée au sein de son club de sport. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CMSE. Tout désistement non justifié par des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement du 2^o tiers ou 3^o tiers.

Cette contrepartie devra être réalisée tout au long de l'année universitaire et au plus tard le 30 juin de l'année en cours. Le volume de présence sera déterminé avec le club choisi.

L'implication en club est fixée conjointement par la municipalité et le club de sport et fait l'objet d'une annexe à la présente convention.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans l'implication en club, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

4. Versement du CMSE

Le montant du CMSE varie de 400 € à 1.000 € en fonction :

- du lieu de l'établissement scolaire (Ardèche, Drôme ou autres départements)
- de la commune de résidence familiale
- de l'enveloppe budgétaire allouée

Il est versé par tiers selon l'échéancier prévisionnel suivant : le premier dès la signature du contrat début novembre, le second fin janvier, le troisième fin juin sur présentation d'un justificatif d'assiduité.

Si l'étudiant interrompt des études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CMSE est automatiquement suspendu. Il ne percevra ni le second, ni le troisième versement même s'il a

déjà réalisé sa contrepartie. Le non-respect du contrat donnera lieu à un remboursement de la somme allouée ou réalisation de la contrepartie.

5. Contrat Commune/Étudiant/Club

L'attribution du CMSE s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire, le club et l'étudiant.

Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

6. Évaluation

Une évaluation annuelle de ce dispositif pourra entraîner des modifications concernant les modalités d'attribution.



Contrat Municipal Sportif Étudiant

**Pièces à fournir pour la constitution
du dossier**

Année 2026-2027

Tous les documents doivent être fournis sous forme de photopies.

Documents à joindre obligatoirement à la remise du dossier

- ☐ Notes de l'année écoulée ou avis de passage (sauf pour les Bachelier(e)s de 2026)
- ☐ Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
- ☐ Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)

Documents obligatoires à fournir dès que possible

- ☐ Baccalauréat (ou relevé de notes)
- ☐ Certificat de scolarité année 2026-2027 ou, en attente, justificatif d'inscription
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année 2026-2027
- ☐ Attestation d'inscription en club depuis 3 ans ou sur les 5 dernières années ou d'engagement pour 3 ans

En cas de situation particulière, joindre impérativement les pièces justificatives notées en dernière page du document.



Contrat Municipal Sportif Étudiant

Contrepartie

Année scolaire 2026-2027

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom :

Adresse précise :

Lieu de vos études :

Téléphone personnel :

Mail :

Diplôme préparé :

Êtes-vous titulaire de brevets ?

Titulaire : ☐ BAFA ☐ Gestes 1^{er} secours (AFPS, PSC1) ☐ Surveillant de baignade
☐ Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :

Disponibilités

Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :

Partez-vous à l'étranger ? Période :



Contrat Municipal Sportif Étudiant

Fiche inscription

Année scolaire 2026-2027

Nom :

Prénom :

Photo

Dossier à retourner impérativement avant le :

Vendredi 25 septembre 2026 à 12h00.

(Coordonnées au verso)

Attention !

Certains documents sont obligatoires dès la remise du dossier.

Votre état civil

Nom : Prénom :
Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
Date de naissance : Nationalité :
Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐

Adresse des parents : Tél :
Adresse de l'étudiant(e) : Tél :
Nom du club :

A compléter IMPERATIVEMENT :

Mail : Portable :

Le CMSE et vous

Comment avez-vous connu le CMSE ? ☐ Affiche/Flyer ☐ Bouche à oreille ☐ Internet
☐ Autre : à préciser :
Pourquoi souhaiteriez-vous faire partie du dispositif ?
.....

Votre scolarité

Diplôme et niveau préparés en 2026-2027 :
Redoublant(e) : oui ☐ non ☐
Réorientation : oui ☐ non ☐
Établissement fréquenté en 2026-2027 (nom et adresse complète) :
Drôme/Ardèche ☐ Hors Drôme/Ardèche ☐
Préciser le lieu :
Stage ou séjour à l'étranger durant l'année scolaire 2026-2027 :
Lieu : Durée :
Baccalauréat : Année d'obtention : Série :

Cursus scolaire post-bac uniquement :

Année		Nature des études supérieures	Établissement et lieu	Validation	
				Oui	Non
1					
2					
3					
4					
5					

Orientation, projets professionnels :

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude de tous **les renseignements** notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attribution du contrat municipal sportif étudiant.

Fait à Chomérac le :Signature de l'étudiant(e) :

Données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la commune de Chomérac pendant la durée « strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées », et sont destinées au service Contrat Municipal Sportif Étudiant de la Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de modification ou de rectification des données vous concernant en contactant la commune de Chomérac (mairie@chomerac.fr).

Réservé à l'administration

Proposition :

☐ CMSE accepté

☐ Montant attribué :

☐ CMSE refusé

Fait à.....

Le.....

**Le Maire,
François ARSAC**

Coordonnées pour retour du dossier :

**Mairie de Chomérac
10, rue du Bosquet
07210 Chomérac**

**Ouverture au public :
Du lundi au jeudi : 08h30 – 12h00 et de 15h00 – 17h30
Le vendredi : 8h30 – 12h00 et 15h00 – 16h30**